

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0201 Séance du Conseil : 15 JUILLET 2024
CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DES PRESTATIONS D'ANIMATION DE L'ASSOCIATION HANGING PLANTS PAR LA VILLE D'ARGELÈS-SUR-MER À LA CC ACVI	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 juillet 2024, à la Salle Polyvalente Intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Genis-des-Fontaines (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Philippe RIUS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Jean-Michel SOLE donne procuration à Anne MAURAN, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Laëtitia COPPEE donne procuration à Christian NAUTE, Raymond PLA donne procuration à Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Yves PORTEIX donne procuration à Antoine PARRA, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Françoise DARCHE, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Bruno GALAN, Marcel DESCOSY

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 12

Secrétaire de Séance :

Nathalie REGOND PLANAS

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240715-DL2024-0201-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024
1/5

Considérant que la convention telle que proposée a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des prestations d'animation de l'Association Hanging Plants par la Ville d'Argelès-sur-Mer à la Communauté de communes pour l'organisation d'ateliers culturels et sportifs dans le cadre des animations "Samedis Village en Fête".

Considérant que les prestations fournies par l'Association Hanging Plants incluent, l'organisation d'ateliers culturels et sportifs tels que :

- Atelier de création de masque en matériaux recyclés avec médiation scientifique autour des oiseaux (animé par Isabel Xeridat),
- Atelier de découverte des arts du cirque (animé par Anais Rodriguez et Timothée Allal),
- Atelier de découverte du hip-hop (Fabian Aldana),
- Atelier d'improvisation théâtrale (Morgan Boyer et Emma Xeridat),
- Animation et création d'une flashmob (Emma Xeridat).

La coordination artistique et pédagogique des ateliers sera assurée par Emma Xeridat, directrice artistique de l'Association.

Considérant que la Ville d'Argelès-sur-Mer met à disposition de la Communauté de communes les prestations de l'Association Hanging Plants selon le calendrier annexé (8 dates entre le 8 juillet et le 13 août), établi conjointement par la Communauté et l'Association. Ce calendrier pourra être ajusté d'un commun accord entre les parties pour modifier les jours et horaires des animations. Toute modification devra être approuvée par les deux parties.

Considérant que la présente convention est conclue à titre gracieux pour une durée de 2 mois, à compter du 01/07/2024 au 31/08/2024.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la convention relative à la mise à disposition par la mairie d'Argelès-sur-Mer à la Communauté de communes de l'intervention de l'association HANGING PLANTS.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de l'association Hanging Plants par la Mairie d'Argelès-sur-Mer

Dit que cette convention prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 31 août 2024,

Autorise le Président à signer ladite convention,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera faite à la Mairie d'Argelès-sur-Mer et à l'association Hanging Plants.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/07/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***